

PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH Hiver 2026



Accueil Enfance et Jeunesse
Commune d'Angevillers

255 rue de Havange – 57440 Angevillers

03.82.91.73.94

aej@angevillers.fr

Table des matières

I Descriptif du centre.....	3
II. La structure d'accueil	4
III Le public accueilli.....	6
IV. L'équipe d'adultes	7
V Organisation des journées types.....	9
IV Le projet éducatif.	10
VI Les objectifs pédagogiques	11
VIII Mise en place des activités en lien avec les besoins des enfants.....	13
IX L'évaluation.....	16
X Sécurité et santé	18
XI Communication et partenaires	20

I Descriptif du centre

L'organisateur :

Mairie d'ANGEVILLERS

21, route de Fontoy – 57440 ANGEVILLERS

03.82.59.49.00 – contact@angevillers.fr

Implantation géographique

Angevillers est un village lorrain de près de 1300 habitants, situé sur le plateau après la montée du st Michel au-dessus de la plaine mosellane sur l'axe Thionville Longwy, non loin de la frontière luxembourgeoise. Entouré par la forêt et les champs, ce petit village est le point de départ idéal pour des sorties pédestres ou cyclables en pleine nature.

Le local de l'accueil enfance et jeunesse est situé à proximité des écoles maternelle et primaire, à côté d'un city stade aménagé. Il propose un espace où l'enfant est en sécurité physique, morale et affective

Nature du séjour

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Date du séjour

Du lundi 16 février 2026 au vendredi 20 février 2026

Horaires

	Du lundi au vendredi
Matin	Arrivée échelonné 7h30 – 9h Activité 9h – 12h
Pause méridienne	Repas 12h - 13h30 Arrivée et départ échelonné mi-journée 13h30 - 14h
Soir	Activité 14h – 17h Départ échelonné 17h – 18h30

II. La structure d'accueil

La structure Accueil Enfance et Jeunesse bénéficie des locaux mis à disposition par la Mairie d'Angevillers, le local principal se situe au 255 rue de Havange

1/ Le local :



Chaque salle est équipée de tables et de chaises adaptées aux âges des enfants, de placards et différents espaces de jeux et rangements.

- * 1 : salle de sieste pour les enfants de maternelles, équipée en coin lecture et de couchettes.
- * 2 : bureau de l'équipe d'animation. Le bureau est un lieu d'accueil des parents et de travail administratif du directeur. Il est équipé d'un bureau et d'armoires et une fenêtre de rangement contenant entre autres la pharmacie.
- * 3 : salle d'activité destinée à l'accueil des enfants de maternelle et élémentaires pour les temps d'activités et les temps libres. Réfectoire des maternelles lors de la pause méridienne
- * 4 : salle de jeu libre (construction, dinette, circuit...)
- * 5 : réfectoire des élémentaires durant la pause méridienne puis salle pour les jeux de société en fin de repas. Réfectoire pour tous lors du goûter. Elle est équipée de mobilier adapté selon les âges. Elle est également équipée d'armoires de rangement pour le matériel pédagogique, les goûters et le nécessaire à la mise de table.
- * 6 : quatre blocs sanitaires avec toilettes (taille enfant et adulte).

Espaces interdits aux enfants :

* 10 : un petit bloc sanitaire avec toilettes et douche (personnel).

* 7 : une cuisine équipée d'un lave mains, d'un four de maintien en température, une cuisinière, un four micro-onde et une armoire réfrigérée et un congélateur. La partie réfrigérée au-dessus du congélateur est réservé aux affaires personnelles de l'équipe. La cuisine est équipée pour recevoir les repas en liaison chaude et pour la confection de gâteaux ou autres (pâte à sel...) lors des activités. Elle est également utilisée pour la préparation des goûters des enfants. Seul le personnel de service peut demander de l'aide si besoin. Dans ce cas l'animateur viendra en ayant mis sa charlotte et s'être lavé les mains.

* 8 : coin cuisine équipée d'un évier, d'un lave-vaisselle, un plan de travail, d'une machine à laver et d'un sèche-linge.

* 9 : une salle de maintenance contenant tous les produits et le matériel nécessaires à l'entretien des locaux.

* 11 en extérieur : local poubelle.

* 12 en extérieur : cabanon de rangement du matériel et de jeux extérieurs. La clé se trouve dans le bureau.

Un espace d'information (menu, programme, possibilités de sorties, règlement intérieur...) dans le réfectoire des élémentaires (5) et dans la salle d'activités (3)

Un espace d'exposition (notamment pour les réalisations des enfants) dans les salles d'activités (3).

Un espace d'information pour les parents, en extérieur sur la façade côté route.

Les règles de vie faite par les enfants sont affichées dans les locaux selon la caractéristique de l'endroit

2/ Les extérieurs :

Le local est entouré d'un city stade, d'une aire de jeux pour enfants et d'espace de verdure, sécurisé par une clôture grillagée tout le long. Cet espace est un espace ouvert au public, il est donc important que l'équipe d'animation soit vigilante et mette en place des mesures pour assurer la sécurité du groupe (chasubles, délimitation du lieu de jeu...).

Un stade de foot et des forêts sont proches du centre et permettent de nombreuses activités de plein air.

III Le public accueilli

Nous accueillons au maximum 48 enfants âgés entre 3 et 12 ans. Les enfants sont issus du village ou des villages environnants. La grande majorité des enfants accueillis sont des habitués qui fréquentent l'accueil périscolaire tout au long de l'année scolaire.

Cette fréquentation régulière permet aux enfants d'être dans de bonnes dispositions de sécurité affective. Les enfants qui sont accueillis de manière spontanée se retrouvent dans un cadre familial et trouvent rapidement leurs marques.

Notre effectif maximal est calculé en fonction du taux d'encadrement.

Le taux d'encadrement (Article R.227-16 du CASF) : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Afin de permettre à chaque enfant d'évoluer sereinement, nous divisons le groupe en quatre sous-groupes, favorisant ainsi un accompagnement adapté à leur rythme et à leurs besoins.

* Petite et moyenne sections

* Grande section

* CP- CE1

* CE2 – CM1 et CM2

IV. L'équipe d'adultes

Le taux de qualification (Article R.227-12 du CASF) : minimum 50% de titulaire BAFA, maximum 20% de non qualifiés ou, si l'effectif d'encadrement est de 3 ou 4 personnes, une d'entre elles peut ne pas être qualifiée.

Les adultes sont des référents à imiter, ils veilleront donc à être un exemple dans leurs comportements.

L'équipe d'animation :

Elle est composée de 7 personnes

Une directrice diplômée BPJEPS LTP, employée 35H / semaine

Une directrice adjointe, diplômée BAFD, employée 35H / semaine

4 animateurs diplômés du BAFA, employés 35H / semaine

1 animatrice sans qualification, employée 35H / semaine

Les 35 h sont répartis sur les différents temps d'accueils selon un planning établi par la directrice.

Ce planning est transmis par mail à l'équipe et affiché dans le bureau.

L'animateur fait partie d'une équipe d'animation, composée d'animateurs et d'animatrices polyvalents, diplômés et/ou stagiaires dont la cohésion de groupe est un des objectifs. L'animateur doit répondre aux attentes décrites ci-dessous :

Savoir Être :

Etre poli,

Utiliser un langage adapté aux enfants,

Porter une tenue correcte,

Respecter les horaires,

Ne pas contredire un animateur devant les enfants.

Savoir Faire :

Être garant de la sécurité des enfants,

Respecter l'enfant en tant qu'individu,

Être à l'écoute des enfants,

Proposer des activités adaptées et ne pas forcer l'enfant,

Ne pas crier,

Adopter une attitude positive.

Savoir Devenir :

Communiquer avec les autres animateurs et le responsable,

Être à l'écoute des autres animateurs et du responsable,

Partager ses expériences,

Accepter des avis différents des siens

S'entraider entre collègue

Informers rapidement le responsable de tout évènement survenu sous ses yeux,

Accepter la critique et amener la critique de manière positive,

Savoir faire son autocritique.

Le directeur :

Le directeur est le responsable des accueils tant dans la préparation et l'organisation (avant) le déroulement (pendant) et le bilan (après).

Il veille au respect du projet pédagogique en rapport avec le projet éducatif.

Il est le gestionnaire de l'équipe dans le recrutement, l'évaluation des animateurs (diplômés, stagiaires ou non qualifiés) et la détermination des compétences de chacun.

Il doit gérer et solutionner les éventuels problèmes et faire respecter les règles de sécurité.

Il est le lien avec les divers partenaires (parents, prestataires, élus...).

Le personnel de service

Le personnel de service s'engage à respecter le protocole sanitaire.

Il sera présent entre 11h00 et 15h30 pour dresser les tables, réceptionner les repas, préparer les entrées, servir les enfants, nettoyer et entretenir les locaux.

V Organisation des journées types

Journée Type :

- 7H30 : Arrivée du personnel. Accueil des enfants, activités libres surveillées.
- 9H00 : Rangement par les enfants de leurs activités
- 9H15 : Mise en forme (danse, chants, rondes...)
- 9H30 : Présentation des activités du matin
- 9H35 : Début des activités
- 11H45 : Fin des activités, rangements et nettoyage du matériel utilisé.
Passage aux toilettes et lavage des mains (1).
- 12H-13H : Repas de midi dans les différents réfectoires
- 13H30 : Temps calme surveillé, activités ou jeu calme en autonomie. Départ et arrivés des enfants suivant leurs inscriptions.
- 14H00 : Rangement des enfants de leurs activités autonome.
- 14H15 : Présentation des activités de l'après-midi.
- 14H20 – 17H00 : Début des activités et/ou départ pour les activités extérieures
- Fin des activités, rangements et nettoyage du matériel utilisé et lavage des mains (1). Goûter.
Bilan de la journée avec les enfants (2).
- 17H00 : Temps calmes surveillés, départ échelonné des enfants.
- 18H30 : Fin de journée pour le personnel.

(1) : Un animateur sera avec les enfants pour aider les enfants s'ils ont des difficultés. Des pictogrammes sont installés afin d'aider visuellement les enfants et leur rappeler les méthodes à mettre en place.

(2) : Bilan de la journée avec les enfants pour leur permettre d'être acteurs de leurs journées, de leur donner la parole, d'être écouté dans un temps donné, de faire des propositions...

IV Le projet éducatif.

L'organisateur a développé plusieurs objectifs dans le projet éducatif de l'accueil.

Ceux-ci sont :

- favoriser l'entraide et le partage,
- lutter contre les exclusions et les discriminations
- promouvoir une égalité de chance dans l'accès aux activités sportives, culturelles et artistiques.

Un Projet Educatif de Territoire est en cours de validation. Ce PEDT aura pour objectifs de :

- rendre l'enfant acteur du respect de son environnement,
- développer les compétences éco responsables de l'enfant,
- développer l'accès à la culture,
- mettre en relation différentes générations du village,
- améliorer le vivre-ensemble.

Par anticipation et pour un travail cohérent, ces objectifs sont également pris en compte dans notre organisation.

VI Les objectifs pédagogiques

Les objectifs généraux et opérationnels du projet pédagogique répondent aux objectifs du projet éducatif.

Pour pouvoir adapter les objectifs sur le terrain, l'équipe d'animation prend en compte les différentes étapes significatives du développement de l'enfant vers l'âge adulte.

Pour atteindre ces objectifs d'accomplissement de soi, les thèmes de ces vacances seront :

- * les 5 sens pour les groupes de maternelles
- * les jeux olympiques d'hiver pour les groupes d'élémentaires

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels – Maternelles (Thème : Les 5 sens)	Objectifs opérationnels – Élémentaires (Thème : Jeux Olympiques d'hiver)
Développer l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir une activité parmi plusieurs propositions - Se servir seul du matériel adapté - Ranger le matériel après utilisation - Participer aux temps de vie quotidienne (habillage, passage aux toilettes, lavage des mains) 	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire volontairement à une activité - Préparer et ranger le matériel sportif - Gérer seul ses affaires personnelles - Organiser un atelier ou une épreuve en petit groupe
Favoriser la responsabilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes simples - Attendre son tour lors d'un atelier sensoriel - Participer au rangement collectif 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les règles des jeux et des épreuves - Assumer un rôle (capitaine, arbitre, chronométrateur) - Participer à l'installation et au démontage des ateliers
Renforcer la confiance en soi	<ul style="list-style-type: none"> - Oser toucher, sentir, goûter, écouter de nouvelles choses - S'exprimer sur ses ressentis - Participer à une activité de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer activement aux épreuves - Encourager ses camarades - Présenter son équipe ou expliquer une règle devant le groupe
Développer la motricité	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à des parcours moteurs - Manipuler différentes textures et objets - Réaliser des activités de motricité fine (transvasement, collage, modelage) 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à des épreuves sportives adaptées (courses, relais, jeux d'équilibre) - Améliorer coordination et endurance - Adapter ses gestes à une consigne précise
Favoriser le vivre-ensemble	<ul style="list-style-type: none"> - Partager le matériel - Respecter l'espace et les autres enfants - Utiliser des mots simples pour exprimer un désaccord 	<ul style="list-style-type: none"> - Coopérer au sein d'une équipe - Respecter le fair-play - Accepter la défaite et la victoire avec respect

VIII Mise en place des activités en lien avec les besoins des enfants

Les activités proposées aux enfants (et non imposées) aux enfants seront présentées par les animateurs à la fin des repas (repas de midi et goûter)

Les animateurs proposeront différentes catégories d'activités : activités manuelles, sportives (jeux, tournois, matchs...) et d'expressions (théâtre, danse, ombres chinoises...).

Les activités seront mises en place en grands ou petits groupes, encadrées par un ou deux animateurs maximums, afin de proposer une plus grande palette d'activités aux enfants.

L'activité doit permettre à l'enfant de s'épanouir : découvrir, jouer, proposer, se détendre, se faire des amis, sortir du contexte familial, s'enrichir de nouveaux savoirs, savoir-faire et savoir être au travers de la vie collective proposée par le centre.

Le matériel sera préparé en amont du temps d'activité. L'animateur veillera à ce que la salle d'activité ainsi que le matériel utilisé soient rangés, et ce avec l'aide des enfants afin qu'ils participent activement à la vie du centre.

Les activités manuelles ont pour objectif de :

- * développer la dextérité (maniement des crayons, des ciseaux...)
- * développer la créativité en découvrant différentes techniques (peinture, collage, montage...)
- * aider à maîtriser sa concentration
- * découvrir par le toucher de nouvelles matières (papier, crépon, laine, mousse...)
- * améliorer sa confiance en soi, être fier de sa création

Les activités sportives ont pour but de :

- * créer une dynamique de groupe, faire partie d'un groupe
- * respecter ses adversaires
- * découvrir et repousser ses limites
- * se défouler

Les activités autonomes (construction, coloriages, lectures..) ont pour but de :

- * développer l'imagination
- * jeux par imitation afin de se construire
- * développer sa créativité
- * améliorer sa confiance en soi
- * avoir le choix

* moment de détente

*moment d'apprentissage par le jeu et le partage de connaissance

Les jeux de société ont pour but de :

* respect des règles

* concentration

* mise en place d'une stratégie

* collaboration

* patience

La lecture a pour but de :

Le but n'est pas d'apprendre à lire aux enfants, mais d'aimer les livres, faire du livre une source de plaisir

* développe imagination

* favorise l'expression orale et écrite

* la communication

* Le partager des idées

* Le partage des émotions et apprendre à les nommer

* aide à la compréhension des instructions;

* le développement de la patience et de la capacité de concentration;

* a découverte de la société

* développe la mémoire (les écrits restent);

* développe la pensée et favoriser l'émergence de l'esprit critique.

* ouverture d'esprit

L'ennui à pour vertu de :

L'ennui n'est pas une mauvaise chose, au contraire. Ce temps qui semble vide permet à l'enfant de se reposer, de rêver. Les animateurs ne sont pas là pour l'occuper constamment.

Lorsque l'enfant se plaint de s'ennuyer, les adultes peuvent être des embrayeurs de jeu, en faisant des suggestions qui impulsent à l'enfant le souffle du jeu. « Et si tu faisais ceci ? ou cela ? », « Viens ranger les couleurs dans la boîte ! ».

Dans un moment de quiétude, l'enfant pourra alors trouver en lui-même de quoi faire face de manière imaginative à la quiétude du silence. L'enfant qui regarde les choses autour de lui peut,

tout à coup, avoir « une idée » de jeu à entreprendre, avec telle peluche, tel cube ou objet. Ou il pourra simplement profiter de ce bel ennui pour s'y reposer un instant.

Les sorties extérieures au centre :

L'animateur de sortie sera responsable de la prise en charge des enfants et devra remplir la feuille de sortie en précisant :

Le lieu de la sortie

L'itinéraire pris

Le moyen de locomotion

L'heure de départ et de retour au centre

Le nombre d'animateur avec les prénoms

Le nombre d'enfants avec leurs noms et prénoms

Le numéro de portable de l'animateur responsable

L'animateur responsable s'assurera d'avoir lui aussi une liste des animateurs et de tous les enfants avec leurs noms et prénoms quittant le centre.

Il devra prendre tout ce dont il a besoin pour un déroulement correct de son activité (liste des enfants, trousse de secours vérifiée et complétée, moyens de communication, goûter, eau...).

S'il s'agit d'une sortie en vélo, l'animateur vérifiera lui-même l'état des vélos avant de prévoir réellement la sortie.

Les règles de vie en collectivité :

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles ont été travaillées avec les enfants lors de session antérieure sous la forme de photo "on peut- on ne peut pas". Les règles sont présentées lors du premier jour du centre et exposées dans les différentes salles pour permettre à chacun de s'y référer facilement.

Elles prennent en compte les valeurs de respect :

- de l'environnement (lieux et matériel),
- des autres (enfants, animateurs, parents et adultes),
- de l'interdit ou des obligations en pouvant faire sous condition.

Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, notamment au cours des forums enfants-animateurs

IX L'évaluation

Evaluation des activités :

Sous forme de réunion, les animateurs présentent leurs difficultés, leurs réussites, leurs évolutions mises en place.

Les bilans d'activités permettent d'évaluer la participation des enfants et de vérifier si les objectifs sont atteints. A partir de là, nous pouvons juger du bon ou du mauvais choix des activités mises en place.

Un questionnaire de satisfaction impliquant les enfants et leurs parents est distribué en cours d'année et un bilan sera présenté.

Evaluation des animateurs :

Tous les ans, les animateurs permanents et le directeur passent un entretien individuel au cours duquel Mr le Maire évalue les conditions d'accueil des enfants, des parents et le respect des objectifs du projet éducatif. C'est également le moment utilisé pour mettre en avant les points positifs, négatifs, les projets, les besoins et souhaits de formation.

Chaque animateur stagiaire aura une grille d'évaluation en début de formation qu'il remplira et qui sera suivie tout au long du stage. Cette même grille sera réutilisée en fin de stage afin de procéder à un bilan et aboutir à la validation ou non du stage pratique. Cette même grille sera utilisée pour tout animateur non diplômé afin de lui permettre de s'interroger sur sa pratique.

Objectifs visés	Indicateurs de réussite	Moyens d'évaluation	Observations / Ajustements
Développement de l'autonomie	L'enfant agit sans sollicitation constante de l'adulte	Observation quotidienne	Adapter le niveau de difficulté / proposer davantage de choix
Responsabilisation	L'enfant respecte les règles et assume un rôle	Observation lors des activités et temps collectifs	Reformuler les règles / valoriser les initiatives
Confiance en soi	L'enfant ose participer et s'exprimer	Grille d'observation / échanges en fin d'activité	Encourager individuellement / proposer des rôles valorisants
Motricité	Amélioration de la coordination et de la participation	Observation lors des parcours et jeux	Adapter les parcours selon les capacités
Vivre-ensemble	Diminution des conflits / coopération visible	Observation + échanges en conseil d'enfants (élémentaires)	Mettre en place des temps de parole / médiation

X Sécurité et santé

La santé :

Se référer au protocole du 18 juin pour la gestion de la crise sanitaire et adapté ses journées en fonction de l'évolution de l'épidémie.

La sécurité :

L'équipe d'animation veillera au bon fonctionnement des activités en s'assurant que toute la sécurité a bien été mise en place :

Connaissance des issues de secours,

Position des extincteurs,

Position des points de rassemblement,

Contrôles fréquents du nombre d'enfants lors de déplacements ou d'activités extérieures,

Respect du protocole d'encadrement lors des déplacements à pied,

Contrôle des départs, s'assurer que les enfants partent avec leurs parents ou leur représentant légal.

Les soins :

Le directeur est responsable du suivi sanitaire.

Il doit :

s'assurer de posséder les dossiers complets des enfants : fiche de renseignements, fiche sanitaire de liaison.

informer le personnel de toutes allergies alimentaires ou médicamenteuses des enfants.

tenir le registre d'infirmerie affiché dans le bureau (nom, prénom et soins apporté à l'enfant).

s'assurer de la bonne composition des trousse de secours (quantité, date de péremption...).

respecter et faire respecter les Projets d'Accueils Individualisés (PAI) des enfants le nécessitant.

L'équipe d'animation attachera une attention particulière au comportement alimentaire des enfants.

Les médicaments des enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sont rangés dans le placard fenêtre du bureau et sont tous étiquetés au nom du propriétaire, avec les ordonnances respectives. Les PAI sont rangés dans le porte document vert au-dessus des médicaments.

Nous avons en notre possession des pastilles d'iodes en cas de problème avec la centrale nucléaire de Cattenom. La procédure à suivre et les doses à administrer sont indiquées dans le porte document vert.

Sur demande du directeur, l'animateur responsable du groupe s'assure de délivrer les médicaments lorsqu'un enfant possède un traitement en s'assurant de posséder l'ordonnance médicale et le médicament. Ceux-ci sont rangés dans l'armoire à pharmacie dans le bureau ou dans le frigo blanc selon le besoin du médicament.

Afin de ne pas oublier, les animateurs responsables ont des annotations sur les listes de présence (médicaments, repas spécifiques)

Handicap et troubles de la santé :

Pour aller dans le même sens que la volonté politique et sociale actuelle, notre structure permet l'accueil des enfants porteurs de handicaps ou de troubles de la santé ayant déjà intégré le système scolaire. Nous sommes un des maillons privilégiés pour aider ces enfants et familles à leur intégration. Nous devons permettre à ces enfants de vivre leurs temps libres au même titre que leur vie scolaire et leur proposer la participation à différentes activités. L'accueil se fera en concertation avec la famille (et/ou le référent de l'enfant) et l'équipe d'animation afin de réfléchir aux différentes modalités d'accueil possibles (horaires, rythmes, alimentation, protocole de soins, accompagnement...).

Structure : notre structure est déjà équipée pour l'accueil de personnes en fauteuil roulant. Des modifications peuvent être amenées afin de faciliter encore l'intégration d'enfants porteurs de troubles de la santé ou de handicaps. Une réflexion se fera selon le handicap rencontré et le dialogue avec les parents sera un élément capital quant à l'accueil de ces enfants.

Vie quotidienne : par le biais d'un Projet d'Accueil Individualisé et une Fiche d'Autonomie, le point sera fait en concertation avec les parents sur ce qui est faisable ou non par rapport à nos locaux et activités. Nous devons avoir une discussion avec les différents prestataires par rapport aux aménagements possibles. Nous respecterons le mieux possible le rythme de l'enfant. Nous étudierons également l'organisation de chaque journée quant à la présence d'un accompagnateur ou la mise en place d'une équipe renforcée.

Activités : après présentation du planning d'activités, les parents devront informer quelles contre-indications ou activités propices seraient à observer. Ils préciseront les procédures de soins ou les modalités nécessaires au bon déroulement du séjour. Une réflexion avec les intervenants extérieurs présentant une activité sera mise en place afin que l'enfant puisse évoluer en toute sécurité à son égard et celle des autres.

Animateurs : un référent spécifique pourra être nommé pour des moments précis de la journée.

XI Communication et partenaires

Les parents :

L'équipe doit être un gage de confiance et de sécurité pour les parents tant dans ses compétences que dans son comportement.

Les parents seront orientés vers l'animateur ayant à charge leur enfant. Il est le plus à même de pouvoir parler de la journée passée.

Les temps d'accueil doivent permettre un échange entre les parents et l'équipe d'animation en veillant :

à être poli, souriant et respectueux,

à informer les parents sur la vie de leurs enfants au sein de la structure, son mode de fonctionnement, les soucis rencontrés ou les évolutions,

à permettre aux parents une implication maximum en mettant à leur disposition un espace d'affichage et d'informations (site internet).

Communication avec les familles :

Pour les questions administratives, la communication avec les familles s'effectuent principalement par le biais des mails directement via le portail Bel Ami.

Les animateurs sont amenés à répondre directement aux questions des parents lorsque celle-ci concerne les enfants, en cas de besoin il ne faut pas hésiter à rediriger vers l'animateur responsable du groupe ou le directeur.

Un groupe privé Facebook est mise en place afin de partager au maximum les photos qui seront prises lors des différents moments de la journée.

Les autres partenaires :

La CAF de la Moselle : La commune d'Angevillers est signataire d'un CEJ (Contrat Enfance et Jeunesse) qui permet :

Une aide financière et un accès favorisé aux familles par la mise en place d'une politique tarifaire,

D'évaluer les actions et leur mise en œuvre,

D'offrir un encadrement de qualité,

La PMI : qui donne préalablement un avis à la DDCS autorisant l'accueil des enfants à partir de 3 ans après un contrôle de nos conditions d'accueil et des locaux qu'utilisent les plus petits.

La SDJES : qui contrôle le fonctionnement, la sécurité des mineurs et la qualité des accueils des mineurs de notre structure. C'est elle qui donne l'autorisation d'accueillir les enfants de moins de 6 ans suite à l'avis formulé par la PMI.